

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT REFERENT

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec le projet académique et le projet départemental, l'enseignant référent concourt aux missions de la MDPH et se place au service du projet personnalisé de scolarisation :

- veiller à la mise en œuvre des actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) de l'élève
- identifier les besoins spécifiques des élèves handicapés
- favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.

Missions et tâches :

Relations avec les familles et les partenaires

- il accueille et informe les familles des élèves handicapés et leur transmet les bilans annuels,
- il réunit, anime et assure la coordination de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) pour chacun des élèves handicapés de son secteur, afin de favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
- il assure la permanence des relations entre les partenaires et veille à la cohérence du parcours de formation de l'élève
- il se place en position d'aide et de conseil, auprès des différents acteurs concernés par le PPS de l'élève et favorise les échanges d'information entre les partenaires
- il constitue un « dossier de suivi » du PPS regroupant les documents constitués par l'ESS.

Relations avec l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) de la MDPH :

- il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire et peut être invité à ses travaux
- il contribue à l'élaboration et l'évaluation du PPS et transmet à l'EPE les comptes –rendus des équipes de suivi de la scolarisation, tous documents ou observations de nature à éclairer sur les compétences et les besoins en situation scolaire de l'élève et les bilans annuels

Auprès de l'IEN ASH

L'enseignant référent communique à l'IEN ASH les informations concernant la mise en œuvre et le suivi des PPS dans son secteur d'intervention.

Il participe aux réunions de coordination des enseignants référents et aux modules de formation d'accompagnement à ses fonctions mis en place.

Il lui remet annuellement un rapport d'activité qui précise, outre les conditions d'exercice, le bilan chiffré assorti d'une évaluation qualitative de ses actions, les difficultés rencontrées et les pistes envisagées pour l'année suivante.

Auprès de l'IEN chargé de circonscription du premier degré ou le chef d'établissement :

L'enseignant référent l'informe des modalités d'organisation de la scolarisation de chaque élève handicapé. Il en fait de même s'il y a lieu auprès du directeur de l'établissement de santé médico-social.

Compétences – expérience professionnelle :

L'enseignant référent est titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS/CAEI).

Il montre :

- une bonne connaissance du handicap, des structures et partenaires dans le champ du handicap
- des compétences pédagogiques de bon niveau
- une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de texte, tableur, courrier électronique, internet.

Qualités :

L'enseignant montre :

- de bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- de bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques)
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement
- strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel
- capacité à construire des partenariats (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc...)

Organisation du service :

L'enseignant référent exerce sur calendrier scolaire, plus une semaine en fin d'année et une semaine avant la rentrée.

Son rattachement administratif est situé dans un établissement public local d'enseignement de son secteur d'intervention.

Ce secteur est arrêté annuellement par le directeur académique et comprend nécessairement des écoles, des établissements du second degré de l'enseignement public et privé, des établissements de santé et/ou médico-sociaux et éventuellement des établissements de l'enseignement agricole.

Il est placé sous l'autorité de l'IEN ASH, coordonnateur des enseignants référents du département.

;

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon